



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 mai 2022 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Présentation des signataires du livre d'or :

- Louise Corbeil
- Stephen Korcz
- Suzanne Bourque
- André Gravel

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Mentionne les travaux d'apaisement de la circulation aux abords de quatre écoles grâce au Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la ville-centre et des fonds du gouvernement du Québec (20.01).
 - Annonce l'obligation de rejeter les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement du parc Avila-Vidal en raison des prix de soumission trop élevés (20.09).
 - Annonce la signature de l'entente avec le Centre d'action bénévole pour l'utilisation de la cuisine communautaire du futur centre communautaire et culturel de Cartierville et la signature du bail pour le nouveau local de la friperie Cartier Émilie (20.10 et 20.11).
 - Mentionne l'adoption de la 3^e édition du budget participatif dont le budget a été augmenté à 300 k\$, ce qui représente 100 k\$ de plus que l'an dernier, pour lequel la population pourra voter au printemps 2023 (30.08).
 - Félicite le journal local journaldesvoisins.com pour s'être mérité le prix du meilleur journal écrit communautaire du Québec.

- Madame Effie Giannou :
- Souhaite une bonne fête des Mères à sa mère et à toutes les mères.
 - Remercie les signataires du livre d'or ainsi que l'ensemble des bénévoles de l'arrondissement pour leur dévouement et leur travail indispensable.
 - Annonce la possibilité de se procurer des fleurs, de la terre et du paillis au parc de Mélys lors de la distribution de végétaux qui aura lieu samedi prochain.
 - Invite la population à venir rencontrer les chefs des PDQ 10 et 27 et les agents sociocommunautaires lors de la collecte de sang au YMCA de Cartierville le 19 mai prochain.
 - Fait la promotion de la 45^e édition des Jeux de Montréal au complexe sportif Claude-Robillard, tout en souhaitant la meilleure chance aux jeunes de 6 à 12 ans qui vivront, pour plusieurs, une première expérience de compétition sportive.
 - Communique les coordonnées du service à la clientèle du REM, pour lequel elle reçoit plusieurs appels et de nombreuses questions concernant les travaux.
- Madame Nathalie Goulet :
- Salue les personnes présentes dans la salle et celles qui suivent la séance via la webdiffusion, tout en se réjouissant de cette troisième séance itinérante en présentiel.
 - Félicite chaleureusement les signataires du livre d'or, des bénévoles qui œuvrent au sein d'organismes dont l'apport est indispensable à la communauté.
 - Félicite la population qui s'est mobilisée pour les corvées de nettoyage du printemps et les organismes partenaires, dont Solon et l'organisme de participation des parents (OPP).
 - Explique que les grands travaux entrepris au parc Ahuntsic se poursuivront cet été et invite la population à une séance d'information qui se tiendra le 15 juin.
 - Énumère les différents travaux qui auront lieu dans les parcs Zotique-Racicot et des Bateliers, à l'issue d'un projet du budget participatif, et dans le parc d'Auteuil où la réfection du terrain de balle-molle sera effectuée (20.04).
 - Mentionne la construction d'une piste cyclable le long du parc Marcelin-Wilson ainsi que la réfection de 3 500 m² de trottoir dans l'arrondissement (20.02), tout en invitant la population à ne pas hésiter à signaler des trottoirs dangereux.
 - Annonce que l'arrondissement déposera une demande de soutien pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires grâce au budget de 10 M\$ de la ville-centre (30.06).
 - Annonce le lancement de la saison du projet Locomotion au parc Ahuntsic ce samedi et ajoute qu'un atelier de mise au point de vélos se tiendra également au Parcours Gouin.
- Madame Julie Roy :
- Remercie les personnes présentes qu'elle est ravie de retrouver, une fois de plus, en présentiel tout en félicitant les signataires du livre d'or.
 - Partage les différentes activités culturelles qui se tiennent dans l'arrondissement ce printemps et invite la population à en profiter.
 - Invite la population à prendre part au 5 à 7 organisé par la société de développement commercial District central et Îlot 84 à l'Esplanade Louvain le 19 mai.
 - Remercie les citoyen-nes qui ont pris part à des corvées de nettoyage du printemps et annonce les dates des corvées à venir.

- Invite la population à relever le Défi pissenlits qui consiste à les laisser pousser pendant un mois afin de nourrir les insectes pollinisateurs;
- Fait le suivi de la pétition déposée le mois dernier à l'issue d'une mobilisation citoyenne pour obtenir un parc à chien dans le district de Saint-Sulpice en expliquant que celle-ci a résulté en la mise en place d'un projet-pilote avec l'installation d'un parc temporaire dans un espace réservé au sud du terrain de baseball du parc Jean-Martucci.
- Précise que le projet Locomotion est un programme de vélo-partage mettant des vélos collectifs à la disposition de la population de l'arrondissement.
- Fait la promotion du Tour la Nuit et du Tour de l'île organisés par Vélo Québec qui auront lieu respectivement les 3 et 5 juin.

Monsieur Jérôme Normand :

- Décrit la réfection du parc des Hirondelles, secteur Fleury, où plusieurs terrains sportifs seront implantés (20.03), tout en précisant que les travaux du secteur Sauvé se termineront au début du mois de juillet.
- Annonce le soutien financier de 7 k\$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) tout en invitant la population à se rendre à la maison du Pressoir le 15 mai, à 14h, pour le concours du Rouleau D'Or (30.03 et 30.04).
- Annonce le projet de construction des mails de béton sur les pistes cyclables des rues Prieur et Sauriol pour accroître la sécurité des cyclistes (30.05).
- Annonce le retour de l'aménagement de la rue partagée sur Gouin Est cet été (30.07).
- Souligne la grande mobilisation citoyenne pour les corvées de nettoyage et annonce la prochaine corvée qui se tiendra autour du parc du Sault-au-Récollet.
- Termine en invitant la population à compléter le sondage visant à bonifier l'offre de service du Parcours Gouin jusqu'au 1er juin.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **10485, rue de Lille - Lot 1 742 433 du cadastre du Québec** : autoriser l'implantation d'un escalier extérieur à une distance de 0,10 mètre de la ligne arrière de lot et à une distance de 0,46 mètre de la ligne latérale de lot, inférieures au minimum prescrit de 1,2 mètre (40.04)

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

- **1947, boulevard Gouin Est - Lot 1 741 384 du cadastre du Québec** : autoriser l'implantation d'une dépendance localisée en cour latérale à une distance de 0,7 mètre de la ligne de lot latérale, inférieure au minimum prescrit de 1,5 mètre (40.05)

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 33, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Constantin Dourano et Polizos Limperis	État de la chaussée et des trottoirs de la rue James-Morrice (dépôt d'une pétition).
André Courberon	Séance du conseil d'arrondissement dans Bordeaux / Développement des jardins communautaires.
Raymond Labbé	Plan de plantation sur le boulevard Gouin Ouest.
Mathieu Vinuesa	Problème de circulation automobile dans le secteur du parc du Bois-de-Saint-Sulpice.
Louis Desjardins	Planification des travaux d'aqueduc.
Denis Marcil	Fissure de l'asphalte sur la rue Sauvé, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis.
Pascal Paquet	Piste cyclable de la rue Prieur.
Alexandre Caron	Manque d'espaces de stationnement pour les vélos sur la rue Fleury Ouest.
Alexandra Azab	Modification à la configuration du stationnement sur la rue Ranger.
Gilles Larocque	Congestion de la circulation automobile.

Formulaire en ligne :

Jean McArthur	Suivi des requêtes citoyennes concernant l'apaisement de la circulation.
Marc Robillard	État du parc Berthe-Louard - Réfection du chalet et bloc de béton au milieu du terrain de baseball.
Jean-François Ferland	Circulation de transit et vitesse excessive dans Youville.
Rosanna Woo	Entretien de l'entrée du parc Ahuntsic, à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Millen.
Agnes Hartel	Améliorations dans Youville.
Richard Williams	Rencontre avec le SPVM dans Youville, à l'heure de pointe du matin ou du soir.
Caroline Chen	Problèmes de circulation automobile dans les quartiers Youville et Saint-Simon.
Cynthia Falaise	Mesures de sécurisation des intersections menant aux pistes cyclables des rues Sauriol et Prieur.
Samuel Milette-Lacombe	Défectuosité de la plaque de détection des vélos sur le Réseau Express Vélo de la rue Berri à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa.

Cette période de questions prend fin à 20 h 55.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA22 09 0096

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 mai 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0097

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 11 et 22 avril 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 11 et 22 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0098

Accorder un contrat à Construction Cappa inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux écoles Louis-Colin, Sourp Hagop, Alice-Parizeau et Saint-André-Apôtre (PSAÉ 2022) - Dépense totale de 994 912,48 \$, taxes incluses (contrat : 710 573,67\$ + contingences : 142 114,73\$ + incidences : 142 224,08\$) - Appel d'offres public S-AC-2022-008 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

- d'accorder à Construction Cappa inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mesures d'apaisement aux écoles Louis-Colin, Sourp Hagop, Alice- Parizeau et Saint-André-Apôtre (PSAÉ 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 710 573,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-008;
- d'autoriser une dépense de 142 114,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- d'autoriser une dépense de 142 224,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 61 % par la ville centrale et à 39 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1228106001

CA22 09 0099

Accorder un contrat à Construction Cappa inc. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, de bordures, corrections de problème de drainage et construction d'une piste cyclable, là où requis, sur diverses rues - Dépense totale de 1 809 258,70 \$, taxes incluses (contrat : 1 388 562,78 \$ + contingences : 244 209,29 \$ + incidences : 176 486,63 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-007 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'accorder à Construction Cappa inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, de corrections de problème de drainage et de construction d'une piste cyclable, là où requis, sur diverses rues, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 562,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-007;
- d'autoriser une dépense de 244 209,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- d'autoriser une dépense de 176 486,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55 % par l'arrondissement et à 45 % par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1226624004

CA22 09 0100

Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux de réaménagement du parc des Hirondelles - Secteur Fleury - Dépense totale de 2 239 736,38 \$, taxes incluses (contrat : 1 833 851, 25 \$ + contingences : 183 385,13 \$ + incidences : 222 500 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-004 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc des Hirondelles - Secteur Fleury, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 833 851,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-004;
- d'autoriser une dépense de 183 385,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- d'autoriser une dépense de 222 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70,4 % par la ville centrale et à 29,6 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1226074001

CA22 09 0101

Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux de réaménagement du terrain de balle-molle du parc d'Auteuil - Dépense totale de 592 229,17 \$, taxes incluses (contrat : 515 662,88 \$ + contingences : 51 566,29 \$ + incidences : 25 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-005 – 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du terrain de balle-molle du parc d'Auteuil, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 662,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-005;
- d'autoriser une dépense de 51 566,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 58,43 % par la ville centrale et à 41,57 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1226074003

CA22 09 0102

Accorder un contrat à 7762763 Canada inc. pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2022 - Dépense totale de 72 425,74 \$, taxes incluses (contrat : 65 841,58 \$ + contingences : 6584,16 \$) - Appel d'offres public 22-19225 - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'accorder à 7762763 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'essouchement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 65 841,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19225;
- d'autoriser une dépense de 6 584,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1225320004

CA22 09 0103

Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour l'année 2022-2023 pour un montant de 576 599,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19101 - 5 soumissionnaires (lot 5).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'accorder à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour l'année 2022-2023, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 22-19101;
- d'autoriser une dépense totale de 576 599,63 \$, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1229346001

CA22 09 0104

Approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2022 / Autoriser une dépense totale de 64 892,88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice;
- d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 64 892,88 \$, taxes incluses, répartie de la façon suivante :
 - 7 761,52 \$: parcs des Bateliers et de la Merci
 - 57 131,36 \$: parc du Boisé-de-Saint-Sulpice;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1229132004

CA22 09 0105

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 153 559,40 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage et de vidange complet de puisards et chambres de vannes, incluant transport et disposition des résidus, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 294 363,36 \$ à 447 922,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public 20-18107).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

- d'exercer l'option de renouvellement d'un an pour le service de nettoyage et de vidange complet de puisards et chambres de vannes, incluant transport et disposition des résidus, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc., (réf. CA20 09 0177);
- d'autoriser à cette fin une dépense de 153 559,40 \$, taxes incluses,
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1208437003

CA22 09 0106

Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-003 pour les travaux d'aménagement du parc Avila-Vidal en raison des prix de soumission élevés (4 soumissionnaires).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-003 pour les travaux d'aménagement du parc Avila-Vidal en raison des prix de soumission élevés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1226074005

CA22 09 0107

Approuver la convention à intervenir avec le Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville pour la location, à titre gratuit, de la cuisine du centre culturel et communautaire de Cartierville, localisée au rez-de-jardin de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 août 2029 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver la convention à intervenir avec le Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville pour la location, à titre gratuit, de la cuisine du centre culturel et communautaire de Cartierville, localisée au rez-de-jardin de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 août 2029.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1223060012

CA22 09 0108

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Cartier Émilie des locaux d'une superficie de 470 mètres carrés localisés au rez-de-jardin de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, moyennant un loyer annuel de 73 626,54 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Cartier Émilie des locaux d'une superficie de 470 mètres carrés localisés au rez-de-jardin de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, moyennant un loyer annuel de 73 626,54 \$, taxes incluses;

d'imputer entrée de fonds conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1221026001

CA22 09 0109

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Ville en vert dans le cadre de son projet « Au courant de l'agriculture 2022 » / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Ville en vert dans le cadre de son projet « Au courant de l'agriculture 2022 »;
- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1225027003

CA22 09 0110

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet
et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229298004

CA22 09 0111

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 400 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 400 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$ Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville

100 \$ Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes

100 \$ Centre des femmes solidaires et engagées

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1224746004

CA22 09 0112

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 700 \$ aux organismes suivants : Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (4 500 \$) et Association récréative et culturelle Nicolas-Viel (1 200 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 700 \$ aux organismes ci-après désignés :

4 500 \$ Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville

1 200 \$ Association récréative et culturelle Nicolas-Viel

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1223060020

CA22 09 0113

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1223060014

CA22 09 0114

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la construction d'îlots de protection sur les voies réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1226624005

CA22 09 0115

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Considérant que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER), pour les projets d'aménagement suivants :
 - réfection, consolidation et bonification par la mise aux normes et la rénovation des systèmes d'irrigation désuets dans 3 jardins, par l'ajout de bacs surélevés pour la culture potagère afin d'offrir des espaces de jardinage pour les personnes à mobilité réduite et par la réparation et l'ajout de mobilier urbain dans 8 jardins communautaires;
- de confirmer la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au projet et d'assumer les frais d'entretien;

- d'autoriser le directeur du développement du territoire ou son représentant désigné à signer tout document nécessaire à la demande d'aide financière;
- de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées dans ladite demande d'aide financière;
- de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1225027004

CA22 09 0116

Affecter une somme de 75 000 \$, pour l'année 2022, pour permettre la mise en oeuvre de la troisième année de la rue partagée temporaire sur le boulevard Gouin Est / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'affecter une somme de 75 000 \$, pour l'année 2022, pour permettre la mise en oeuvre de la troisième année de la rue partagée temporaire sur le boulevard Gouin Est;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1223949001

CA22 09 0117

Affecter une somme de 415 000 \$ à la 3e édition du Budget participatif / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'affecter une somme de 415 000 \$ à la 3^e édition du Budget participatif;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1228313002

CA22 09 0118

Affecter une somme de 225 421 \$, pour l'année 2022, pour permettre la mise en oeuvre de différentes mesures de propreté dans l'arrondissement / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter une somme de 225 421 \$, pour l'année 2022, pour permettre la mise en oeuvre de différentes mesures de propreté dans l'arrondissement;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1225027002

CA22 09 0119

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1223060021

CA22 09 0120

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragraphes 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de ces marchés de quartier sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- de permettre aux organismes Les Marchés Ahuntsic-Cartierville (MAC) et Ville en vert, de poursuivre l'opération d'un marché de quartier saisonnier sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1225027006

CA22 09 0121

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10485, rue de Lille, érigé sur le lot 1 742 433 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003121454.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10485, rue de Lille, érigé sur le lot 1 742 433 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229141005

CA22 09 0122

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10485, rue de Lille, l'implantation d'un escalier extérieur à une distance de 0,10 mètre de la ligne arrière de lot et à une distance de 0,46 mètre de la ligne latérale de lot, inférieures au minimum prescrit de 1,2 mètre - Lot 1 742 433 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003121454.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10485, rue de Lille, érigé sur le lot 1 742 433 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'implantation d'un escalier extérieur à une distance de 0,10 mètre de la ligne arrière de lot et à une distance de 0,46 mètre de la ligne latérale de lot, inférieures au minimum prescrit de 1,2 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 10485, rue de Lille, érigé sur le lot 1 742 433 du cadastre du Québec, l'implantation d'un escalier extérieur à une distance de 0,10 mètre de la ligne arrière de lot et à une distance de 0,46 mètre de la ligne latérale de lot, inférieures au minimum prescrit de 1,2 mètre, tel que montré aux plans « plans d'implantation nouveau » et « plan du toit nouveau », datés du 15 janvier 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229141004

CA22 09 0123

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1947, boulevard Gouin Est, l'implantation d'une dépendance localisée en cour latérale à une distance de 0,7 mètre de la ligne de lot latérale, inférieure au minimum prescrit de 1,5 mètre - Lot 1 741 384 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003123663.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1947, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1 741 384 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'implantation d'une dépendance localisée en cour latérale à une distance de 0,7 mètre de la ligne de lot latérale sud, inférieure au minimum prescrit de 1,5 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 1947, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1 741 384 du cadastre du Québec, l'implantation d'une dépendance localisée en cour latérale à une distance de 0,7 mètre de la ligne de lot latérale sud, inférieure au minimum prescrit de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229141007

CA22 09 0124

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'occupation d'une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale - Lot 2 494 335 du cadastre du Québec - Zone 1439.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), 180 (commerce et logement sur un même niveau supérieur au rez-de-chaussée) et 257 (logement et usage de la catégorie I.4 dans le même bâtiment) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 494 335 du cadastre du Québec et portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101, A-102 et A-200, datés du 16 février 2022, préparés et scellés par Shanie Jalbert Bossé, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1229141003

CA22 09 0125

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser une pharmacie d'une superficie maximale de 1900 mètres carrés pour le bâtiment projeté qui portera le numéro 50, rue Fleury Est,- Lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 179 (prolongement d'un établissement au-dessous du rez-de-chaussée) et 197 (superficie maximale d'une pharmacie) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble projeté sur le lot 6 313 750 du cadastre du Québec qui portera le numéro 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'aménager l'établissement à des fins de pharmacie d'une superficie maximale de 1900 mètres carrés, à la condition suivante :

- les livraisons doivent s'effectuer du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h et 18 h.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1221066002

CA22 09 0126

Accepter la somme de 92 000 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de l'avenue De Lorimier, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le boulevard Gouin Est, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accepter la somme de 92 000 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de l'avenue De Lorimier, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le boulevard Gouin Est, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

de déposer ladite somme au fonds de compensations aux fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1220424001

CA22 09 0127

Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux visant à modifier l'apparence extérieure de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Desenclaves - SN.3 C D secteur Vieux-Bordeaux - Demande de permis 3003100919.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux visant à modifier l'apparence extérieure de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Desenclaves - SN.3 C D secteur Vieux-Bordeaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1227328002

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 mai 2022 est levée à 21 h 08

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement